



Règlement du vide grenier

Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter le dimanche 20 mai 2018 à partir de **6h30 et avant 8h30** ; passé ce délai et sans avertissement, le Comité Officiel des Fêtes disposera de leur emplacement.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès **réception du dossier complet** : paiement, bulletin d'inscription ainsi que les pièces suivantes (photocopie d'une pièce d'identité recto / verso, justificatif de domicile et présent règlement daté et signé).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le dossier est à déposer sous enveloppe à l'attention du COF dans la boîte aux lettres de la mairie de Labège ou à adresser au COF, **au plus tard le jeudi 17 mai 2018, le Comité Officiel des Fêtes se réservant le droit de clore les inscriptions avant cette date.** Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le nombre d'emplacements est limité à 3 par personne et un seul véhicule. Le jour de la manifestation, en cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou non la manifestation. **Si celle-ci est maintenue aucun remboursement ne sera consenti à l'exposant qui ne se présente pas.**

Article 3 : Emplacements

Le Comité Officiel des Fêtes reste seul juge de la distribution des emplacements. **Les emplacements au sol devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser la chaussée de tous débris avant son départ. Les personnes désirant regrouper leurs emplacements devront se présenter ensemble au contrôle.**

Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer ou sortir sur le lieu d'exposition de 9h à 17h.

Article 4 : Matériel d'exposition

Les exposants doivent apporter leur matériel (tables et tréteaux...) ainsi que le nécessaire pour s'adapter aux conditions climatiques ; le Comité Officiel des Fêtes ne fournit aucun matériel.

Article 5 : Dommages subis par les exposants

Le Comité Officiel des Fêtes de Labège ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et les documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et périls.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité : produits inflammables) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles. Le Comité Officiel des fêtes décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Il est rappelé que les exposants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés, comme le notifie la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques paracommerciales.

Article 7 : Tarif des réservations

Emplacement de 3 mètres : 9 € pour les personnes résidant à Labège, 12 € pour les non Labégeois.
Maximum 3 emplacements par personne.



BULLETIN D'INSCRIPTION : date limite d'inscription jeudi 17 mai 2018

À ramener au Comité des fêtes ou en mairie rue de la croix rose 31670 LABEGE

DEMANDE D'EMPLACEMENT <u>VIDE GRENIER</u> <i>Dimanche 20 mai 2018</i> 8H30-17H Emplacement de 3 mètres : → pour les Labégeois : 9 € → pour les non Labégeois : 12 €	Nom / Prénom
	Adresse : Mail..... Tél. Nb places Montant.....€ chèque (COF) ☐ espèces ☐ C.I recto/verso ☐ ou Passeport ☐ Justificatif de domicile ☐ Restauration et buvette sur place

" Je soussigné atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile"

Signature du présent règlement, précédée de la mention "Lu et approuvé"

Le paiement doit obligatoirement être joint au coupon réponse